



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E191724

VALABLE JUSQU'AU 21/04/2026

ÉDITÉ LE

18/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 90 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2021B00229

Siret : 897 608 857 00016

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3802898

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62118425

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 62118425

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : HARDEL MATTHIEU

820 L'AUBANNERIE MOYON
MOYON
50420 MOYON VILLAGES

Téléphone : 09 79 10 55 92

Fax :

Portable : 06 47 14 84 02

Site Internet :

E-mail : hardelmatthieu@gmail.com

Responsabilité légale :

HARDEL MATHIEU GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/03/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/04/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/03/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	13/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	26/03/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	26/03/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/03/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	26/03/2021
o Ventilation mécanique	26/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.